

Fiche 4



Vue en vol d'oiseau (zone logistique) - Crédit : A26 Architectures

**Par qui et comment l'implantation
de l'établissement sur la commune
a-t-elle décidée ? Pourquoi à Saint-
Laurent-Blangy ?**

L'implantation de l'établissement sur la commune de Saint-Laurent-Blangy est le résultat d'un processus en plusieurs étapes :

- Un appel à candidature national selon un cahier des charges comprenant des critères objectifs de taille de parcelle, d'accessibilité, de dynamique économique notamment ;
- Réponse de collectivités locales à travers un dossier de candidature ;
- Sélection du territoire ;
- Sélection de la parcelle parmi plusieurs propositions d'implantation.

Le choix s'est opéré au regard des dynamiques de territoire.

En particulier dans le cas de Saint-Laurent-Blangy outre la disponibilité de parcelles avec un statut compatible pour une telle implantation, c'est l'économie globale du lieu et le projet de territoire de la Communauté urbaine d'Arras qui ont été pris en compte. Cette candidature s'inscrit en effet notamment dans le cadre de l'axe 5 du projet de territoire, « une responsabilité sociétale exigeante », ce dans un contexte de troisième révolution industrielle et d'une économie à haute valeur humaine ajoutée.

Pourquoi avoir choisi un terrain au sein de la zone d'activités légères des Chemins croisés ?

La parcelle concernée par le projet InSERRE sur la commune de Saint-Laurent-Blangy est située en lisière du parc d'activités légères Les chemins croisés et est inscrite comme zone à urbaniser dans le Plan local d'urbanisme intercommunal. La construction d'un InSERRE, dont la vocation est tournée vers l'insertion par le travail et la formation professionnelle, et qui comprendra 3 000m² d'ateliers s'inscrit logiquement dans la continuité d'une zone proposant déjà de nombreux services et structures en particulier logistiques.